

Politique interne d'acquisitions écoresponsables

Contexte

La Direction générale des acquisitions (DGACQ) a adopté en avril 2005 une politique interne d'acquisitions écoresponsables. En tant qu'acheteur majeur et acteur de poids important dans l'économie du Québec, la DGACQ a plusieurs rôles significatifs à jouer :

- montrer l'exemple en matière de développement durable en adoptant des pratiques écoresponsables.
- faire preuve d'un esprit de leadership en matière de préoccupations environnementales.
- appuyer la recherche et le développement des nouvelles technologies environnementales.
- utiliser son pouvoir d'achat afin d'accélérer et de renforcer l'écologisation des marchés et de l'industrie et de réduire les coûts qui y sont associés.

De plus, le contexte actuel est tout à fait propice à l'orientation développement durable prise par la Direction générale des acquisitions. En effet, les évolutions réglementaires (loi et stratégie de développement durable) entraînent de nouvelles obligations chez la clientèle de la DGACQ visant le renforcement des pratiques écoresponsables et de la gestion environnementale. Par la révision de la politique d'achats écoresponsables, la DGACQ pourra ainsi mieux soutenir les ministères et organismes dans l'atteinte de leurs objectifs de développement durable.

Enfin, le renforcement de la politique est encouragé par le fait que l'on constate également de la part de la société civile, la volonté de prendre le virage du développement durable, à travers des achats écoresponsables notamment.

Objectif

Pour répondre au contexte actuel, la présente politique fixe les grandes lignes directrices permettant d'intégrer, en plus des valeurs déjà bien ancrées d'accessibilité, de transparence, d'équité et d'impartialité, de juste concurrence, d'objectivité et de performance, des pratiques d'achats écoresponsables.

Portée

Cette politique s'applique à tous les employés de la Direction générale des acquisitions et rayonnera sur sa clientèle et ses fournisseurs.

Définitions

- Écoproduit : à service rendu identique (ou à performances identiques), un écoproduit est source de moins d'impacts sur l'environnement, tout au long de son cycle de vie, par rapport à d'autres produits d'usage similaire.
- Cycle de vie : concept de production et de consommation qui vise la prise en compte des relations environnementales, économiques et sociales propre à un produit ou à un service pendant tout son cycle de vie, c'est-à-dire de l'extraction des matières premières, à sa fabrication, à son transport, à son utilisation, à son recyclage et, enfin, à sa disposition finale ou « du berceau au tombeau ».
- Responsabilité : La responsabilité naît de la capacité de se sentir concerné par une situation, de comprendre les enjeux qu'elle soulève, de se reconnaître comme étant partie prenante de ceux-ci et d'intervenir efficacement et en temps opportun. Dans une perspective de développement durable, il est primordial d'adopter les valeurs, les principes et les objectifs qui favorisent un comportement responsable.
- Écoresponsabilité : approche globale et durable qui intègre à la fois l'efficacité économique, l'équité sociale, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.
- Produit ou service à privilégier d'un point de vue environnemental : produit ou service dont l'effet sur la santé humaine et l'environnement est moindre par comparaison à des produits ou services concurrents qui répondent aux mêmes besoins.
- Développement durable : il naît d'une forme de « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, social et économique des activités de développement » (*extrait de la Loi sur le développement durable*).
- Externalités : c'est le coût économique qui normalement n'est pas pris en compte par les marchés ou dans les décisions des agents du marché. Dans une démarche de développement durable, il s'agit notamment de prendre en compte les effets sociaux, environnementaux et économiques que les biens et les services ont tout au long de leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur élimination.
- Coût global : approche qui vise la prise en compte de tous les coûts directs et indirects reliés au produit, sur l'ensemble de son cycle de vie. Cela comprend par exemple l'entretien, l'achat de divers consommables, l'énergie utile pour le fonctionnement du produit, les coûts liés à l'élimination, les coûts liés aux impacts sur la santé ou l'environnement...

- Empreinte écologique : estimation de la superficie dont la terre a besoin pour subvenir aux besoins d'un individu selon son mode de vie.

Exigences de la politique

- Effectuer une veille réglementaire en matière de développement durable
- Établir des objectifs annuels en matière d'achats écologiques
- Communiquer : sensibiliser et former en continu l'ensemble des intervenants : employés de la DGACQ, clients et fournisseurs ; diffuser largement la politique d'achats écoresponsable, les plans d'action et les gestes posés
- Évaluer chaque produit en fonction de la liste de contrôle en annexe. L'objectif poursuivi est de favoriser l'acquisition de produits respectant les critères de développement durable.
- Intégrer la vision des 4 R pour tout produit :
 - o **Repenser** : remettre en question ses habitudes et ses réflexes de consommation. Il s'agit de réfléchir sur ses besoins réels et de les analyser.
 - o **Réduire** : diminuer sa consommation et ainsi diminuer sa pression sur les ressources naturelles et sur l'environnement en général. Ce principe se fonde sur le précédent : c'est en repensant son mode de consommation que l'on peut réduire ses achats.
 - o **Réutiliser** : les premières questions à se poser avant de vouloir se débarrasser de tout objet sont : « celui-ci peut-il servir à autre chose, peut-on lui donner une deuxième vie ou peut-il être valorisé différemment ? ».
 - o **Recycler** : lorsque le produit ne peut être réutilisé tel quel, il s'agit alors de l'envoyer dans des installations de recyclage où la matière pourra être transformée puis servir à nouveau dans la constitution de d'autres produits. Pour favoriser cette filière, il est également important d'acheter les produits fabriqués à partir de matériaux recyclés ou recyclables eux-mêmes.
- Ajouter des facteurs de performances environnementales dans les appels d'offres lorsque les critères sont accessibles à un nombre suffisant de fournisseurs. Les déclarations environnementales et sociales des fournisseurs doivent être vérifiées et vérifiables.
- Dans le respect de la réglementation, adjuger le contrat au fournisseur dont l'offre est le plus bas prix et conforme aux spécifications de base. Si des spécifications environnementales sont applicables, le contrat pourra être adjugé au fournisseur dont le coût ne dépasse pas 10% du prix le plus bas.

- Mettre en place des indicateurs de suivi pour vérifier l'atteinte des objectifs annuels d'acquisitions écoresponsables fixés par le comité de gestion de la DGACQ et suivre les progrès
- Évaluer les économies et les autres bénéfices à la société qui découlent de l'intégration des nouveaux critères de développement durable. Documenter les résultats et les diffuser dans un bilan annuel des réalisations environnementales

Rôles et responsabilités

Il est de la responsabilité de chaque membre de la DGACQ, de veiller à la mise en œuvre de cette politique et de soutenir son application effective.

Suivi

Afin de faciliter l'application de cette politique et dans une perspective d'amélioration continue, une révision annuelle sera effectuée et un bilan des réalisations sera rédigé.

Références

Entrée en vigueur

La présente politique remplace la précédente politique d'acquisitions écoresponsables datant du 15 février 2005, et entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2008.